



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

Abymes, le 7 septembre 2009

Rectorat  
Division des Examens et concours  
Bureau des concours DEC 5  
0590 93 83 50  
0590 93 83 51  
0590 93 83 53

**Le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe  
Chancelier de l'Université  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale**

à

Dossier suivi par  
E.MICHAUX-VIGNES  
Téléphone  
0590 93 83 52  
Fax  
0590 90 05 52  
Mél  
**ce.dec5**  
**@ac-guadeloupe.fr**

**Monsieur le Président de l'Université des  
Antilles et de la Guyane  
Monsieur le Directeur de l'UFM de Guadeloupe  
Monsieur le Directeur du CROUS  
Madame la Directrice de la DDJS  
Monsieur le Directeur du CREPS  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Techniques  
Mesdames et Messieurs les I.A. – I.P.R.  
Mesdames et Messieurs les I.E.N. ET  
Mesdames et Messieurs les I.E.N.  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Public et privé sous contrat  
Monsieur le Directeur du CRDP  
Mesdames, Messieurs, les Chefs de Division et de service du  
Rectorat**

Les Abymes  
Site de l'Assainissement  
B.P. 480  
97164 Pointe-à-Pitre  
cedex

**Objet** : Concours de recrutement et examens professionnels des personnels d'encadrement, enseignants des premier et second degrés, administratifs, techniques, sociaux, de santé, de laboratoire et des bibliothèques - **session 2010**.

**Référence** : B.O spécial n° 7 du 16 juillet 2009.  
Note de service n° 2009-080 du 29 juin 2009.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les modalités d'inscription aux concours cités en objet :

**I – MODALITES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les candidats sont invités à consulter les liens suivants du site internet du ministère de l'éducation nationale :

**1.1 Pour les concours de recrutement de personnels de l'enseignement du premier degré :**

**<http://www.education.gouv.fr/siac1>**

**1.2 Pour les concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré :**

**<http://www.education.gouv.fr/siac2>**

1.3 Pour les concours de recrutement et les examens professionnels de personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

1.4 Pour les concours de recrutement de personnels d'encadrement :

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

***ATTENTION ! De nouvelles dispositions concernent les conditions de diplômes.  
Les candidats sont priés de consulter le Guide Concours  
(conditions d'inscription, nature des épreuves)***

## **II – DATES D'OUVERTURE DES SERVEURS :**

**A compter de la session 2010, les inscriptions par Internet s'effectuent en une seule phase d'inscription et de validation**

- **Ouverture des serveurs : le jeudi 10 septembre 2009 à partir de 6 heures**  
(heure locale)
- **Fermeture des serveurs : le mardi 20 octobre 2009 à 11 heures** : (heure locale)

## **III – NATURE ET CALENDRIER DES EPREUVES :**

La nature des épreuves et le calendrier des épreuves d'admissibilité peuvent être consultés au **BOEN spécial n°7 du 16 juillet 2009**, dans les annexes propres à chaque concours.

Les candidats s'étant vu reconnaître la qualité de travailleur handicapé et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévus aux 2°, 3°, 4°, 9° 10° et 11° de l'article L.323-3 du code du travail peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves. Ces aménagements doivent être demandés au moment de l'inscription.

**Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire.**



**POUR LE RECTEUR ET PAR Délégation  
le Chef de Division,  
des Examens et Concours**

**Lucienne RENE**